AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0927
FR0013128881-FS0383

5 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 mai 2017, la société par actions simplifiée Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 mai 2017, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MEDIAWAN sur le marché.